

Jean-François **ELIAOU**

DÉPUTÉ de l'Hérault



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Jean-François Eliaou, député de l'Hérault, se félicite de l'adoption en deuxième lecture du projet de loi relatif à la bioéthique

Jean-François ELIAOU se félicite de l'adoption en seconde lecture du projet de loi relatif à la bioéthique, un an après le début des travaux en commission spéciale.

La richesse des débats et des échanges, en commission comme en séance publique, ont abouti à un texte qui revient sur l'équilibre trouvé par l'Assemblée nationale en première lecture.

Le député est satisfait du rejet par les députés de la généralisation du diagnostic préimplantatoire des aneuploïdies. L'interdiction de cette pratique permet de conserver et renforcer notre solidarité nationale envers tous nos concitoyens, sans céder au mythe de l'embryon parfait.

Pour finir, Jean-François ELIAOU se réjouit particulièrement de l'adoption de l'article 21 bis, qui concerne les enfants présentant des variations du développement génital. Les amendements adoptés, fruits d'un long processus d'auditions d'associations et des personnels soignants, ainsi que de longues discussions avec le Ministère des Solidarités et de la Santé et la Chancellerie, mettent en place des mesures qui amélioreront le quotidien de ces enfants.

Les nombreux articles votés conformes en seconde lecture témoignent d'un travail de co-construction et de consensus de la part des deux Chambres, et le député espère que les Sénateurs poursuivent l'élaboration de ce projet de loi qui fixe de la cadre de la bioéthique à la française pour les prochaines années.

### Contacts presse

Türkân ILHAN | Assemblée nationale | Paris

turkan.ilhan@clb-an.fr – 07.89.62.27.16 – 01.40.63.74.77

Edith SCHMITT | Permanence parlementaire | Gignac

contact@jeanfrancoiseliaou.fr – 07.87.64.22.29 – 04.67.02.68.10